



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 MARS 2023

En exercice : 23  
Membres Présents(s) : 18  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 2

Le treize mars deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

### Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

### Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Yannick BARBOTTE à Richard FAURE, Nicolas PERROUD à Christiane LEPEIRE, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

### Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME, Aurélie HENAUT

Secrétaire de séance : Madame Claire GUEGUIN

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.  
Madame Claire GUEGUIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2023 est lu et approuvé par les membres présents à cette séance qui le signent.  
Arrivée de Monsieur Philippe THOMAS, à 20h05.

### Rétrospectives 2020-2022

Madame Sandrine LEEUWS, conseillère aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), présente le bilan des 3 années précédentes : les ressources à moyen terme, l'endettement de la commune et sa capacité d'autofinancement (des ressources internes qui permettent de recouvrir les capacités d'emprunt de la collectivité), ses possibilités en matière de crédits, ses capacités à pouvoir générer de l'emprunt.

*Le document présenté par Madame LEEUWS est annexé au présent procès-verbal.*

*La parole est laissée à l'assemblée.*

*Questions :*

*Michel DUCROUX demande à Madame LEEUWS quel est son sentiment sur l'avenir financier de la Commune.*

*Réponse : les bases de la fiscalité suivent l'inflation, l'augmentation des ressources en 2023 pourrait être de 7%.*

### Orientations budgétaires 2023

Madame Chrystelle EDOUARD fait un point simplifié des dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2023.

Les travaux d'isolation thermique de la mairie et de la liaison douce entre le hameau de Montmercy et Saint-Georges, déjà commencés lors de l'exercice budgétaire précédent, sont des restes à réaliser (RAR) en dépense comme en recette (subventions).

La vente de la Résidence du Parc doit se finaliser au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Pour information, les emprunts contractés pour la Médiathèque et le Pôle Enfance Jeunesse s'arrêtent en 2026.

Un tableau sur les projets structurants de la mandature est présenté :

- Aménagement et mise en accessibilité PMR des arrêts de bus scolaires Collège Jean Bertin. Le Conseil Départemental a donné un avis favorable.
- Espaces ludiques et sportifs du Ru de Baulche
- Création d'un terrain de foot synthétique 5x5 sur le terrain de foot actuel ; les subventions sont à hauteur de 80 %
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux – passage à des ampoules LED
- Requalification des espaces publics de la commune
- Rénovation et extension du gymnase
- Interconnexion des pistes cyclables : ce projet est en attente du schéma cyclable territorial
- Optimisation de l'espace de restauration de la cantine
- Rénovation du Centre Culturel

Madame le Maire demande à chaque membre du Conseil Municipal présent de choisir 4 projets dans cette liste, pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour 2023 :

- Aménagement et mise en accessibilité PMR des arrêts de bus scolaires Collège Jean Bertin
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux – passage à des ampoules LED
- Création d'un terrain de foot synthétique 5x5 sur le terrain de foot actuel
- Espaces ludiques et sportifs du Ru de Baulche

## FINANCES

### 2023-006 - Tarifs location des salles du Centre Culturel

Vu le contexte de hausse des coûts énergétiques

Il est proposé au Conseil Municipal l'actualisation des tarifs de location des salles du Centre Culturel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

#### LOCATION DES SALLES COMMUNALES – CENTRE CULTUREL

	Période	Tarif baulchois	Tarif extérieurs	Arrhes de réservation
<b>Grande Salle</b> Cauton 800€ En 3 chèques de 400€, 200€ et 200€	½ journée (semaine)	250 €	310 €	45 €
	Journée (weekend)	400 €	600 €	75 € Baulchois – 90 € Extérieur
	Journée (semaine)	300 €	500 €	75 € Baulchois – 90 € Extérieurs
	Soirée (semaine sauf lundi)	250 €	310 €	45 €
	Soirée (vendredi ou samedi)	350 €	500 €	75 € Baulchois – 90 € Extérieurs
	Weekend ou 2 jours	500 €	850 €	90 € Baulchois – 120 € Extérieurs
<b>Petite Salle</b> Cauton 200€	Soirée	50 €	N'a pas vocation à être mis à disposition des extérieurs. Si exception autorisée par le Maire, application du tarif Baulchois	
	Journée	100 €		
	Weekend ou 2 jours	150 €		
<b>Grande + Petite Salle</b> Cauton 800€ En 3 chèques de 400€, 200€ et 200€	½ journée (semaine)	250 €	350 €	45 €
	Journée (semaine)	350 €	600 €	75 € Baulchois – 90 € Extérieur
	Weekend ou 2 jours	500 €	900 €	90 € Baulchois – 120 € Extérieurs
<b>Salle du Sous-sol</b> Cauton 400€ En 2 chèques de 200€	Soirée	100 €	200 €	45 €
	Journée	120 €	250 €	45 €
	Weekend ou 2 jours	200 €	350 €	45 €

Journée : 8h00 – 18h00

Demi-journée : 14h00 – 18h00

Soirée : à partir de 18h00

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

### **2023-007 - Participation "Savoir Nager"**

Vu la demande de participation de la Commune, sollicitée par l'équipe enseignante de l'école élémentaire afin de financer le transport, à la piscine d'Auxerre, des séances destinées à l'obtention de l'Attestation Scolaire Savoir Nager (ASSN) pour les classes de CE2 à CM2

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre en charge les frais liés au transport, estimés à :

- 65 € x 19 sorties

Soit 1 235 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

### **2023-008 - Participation aux évènements et manifestations communaux**

Vu la demande du Comité des Fêtes de Saint-Georges-sur-Baulche sollicitant le remboursement des dépenses engagées pour divers évènements et manifestations (Corrida 2022, Elections Départementales et Régionales 2021, Repas des aînés 2021, Yonne Tour Sport 2022)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de participer aux frais liés à ces manifestations et évènements, comme suit :

- Corrida 2022 : 1 331.63 €
- Elections Départementales et Régionales 2021 : 554.50 €
- Repas des aînés 2021 : 100.00 €
- Yonne Tour Sport 2022 : 30.00 €

Soit un montant de 2 016.13 €

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

### **2023-009 - Remboursement de TLE (Taxe Locale d'Equipelement)**

Vu le permis de construire n° PC 08934609 U 002 accordé à la société PROMOTHINA

Vu l'acquittement de la Taxe Locale d'Equipelement (TLE) d'un montant de 4 540 €

Vu l'abrogation du permis de construire en mai 2022,

Considérant que pour les mêmes travaux un deuxième permis de construire a été déposé et accordé sous le numéro PC 08934620 M 005 et qu'une taxe d'aménagement est en cours d'acquittement pour un montant total de 6 338 €,

Considérant le principe d'enrichissement sans cause,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accorder la restitution de la Taxe Locale d'Equipelement d'un montant 4 540 € à la société PROMOTHINA

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

### **AFFAIRES GENERALES**

### **2023-010 - Règlement financier 2023 du Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne - Eclairage Public** **Travaux sur l'ensemble du territoire de la commune- Participation financière**

Madame le Maire rappelle que la commune de Saint-Georges-sur-Baulche a délibéré le 16 novembre 2020 (délibération N°2020-071) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Elle rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dans l'Yonne.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Madame le Maire propose :

D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 19 décembre 2022 délibération N°72-2022)

De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne en date du 19 décembre 2022 portant règlement financier 2023,

Après avoir délibéré,

**ACCEPTÉ de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 19 décembre 2022 (joint en ANNEXE de la présente délibération)),**

ACCEPTÉ de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTÉ que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

**AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Baulche** lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5000 €.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

### **2023-011 - Marché de prestation de service pour les eaux pluviales**

Les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique prévoient que des groupements de commandes puissent être constitués entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés. La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, en définit les règles de fonctionnement.

La ville d'Auxerre et les collectivités Augy, Bleigny-le-Carreau, Branches, Champs-sur-Yonne, Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Monéteau, Montigny-la-Resle, Perrigny, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Georges-sur-Baulche, Villefargeau et Villeneuve-Saint-Salves ont des besoins communs en matière d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales.

Ces entités conduisant une démarche visant à optimiser l'achat public et à augmenter les économies d'échelle, il est proposé de créer un groupement de commande pour la passation d'un marché de prestation de la Ville d'Auxerre. Cela permet en effet de n'avoir à effectuer qu'une seule procédure de mise en concurrence pour des prestations similaires.

Ce marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois permettra notamment le curage des avaloirs, des puisards, des fossés busés, des séparateurs à hydrocarbures et des bassins enterrés.

La Ville d'Auxerre est désignée coordonnateur du groupement dont les modalités de fonctionnement, notamment en matière de passation et d'exécution du marché, sont définies dans la convention jointe en annexe.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales sur le territoire de l'Auxerrois avec les communes d'Auxerre, Augy, Bleigny-le-Carreau, Branches, Champs-sur-Yonne, Coulanges-la-Vineuse, Escamps, Monéteau, Montigny-la-Resle, Perrigny, Saint-Bris-le-Vineux, Saint-Georges-sur-Baulche, Villefargeau et Villeneuve-Saint-Salves, années 2024 à 2027.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

*Le contrat avec la société SUEZ arrive à son terme en 2023. La Ville d'Auxerre a proposé d'être le coordinateur pour passer le marché de groupement de commande ; 14 communes de la Communauté d'Agglomération sont intéressées.*

---

**2023-012 - Acquisition d'un terrain au titre de l'alignement**

**CONSIDÉRANT** que l'article L.2241-1 du CGCT indique que « le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune »,

**CONSIDÉRANT** que la cession de l'alignement, à titre gratuit, de la parcelle BC 61, d'une superficie de 00 ha 00 a 04 ca en nature de « sol » lieudit « Hameau de Montmercy » par Monsieur et Madame Régis HOGUET à la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche, pour inclusion au domaine public, prévue depuis 2018 n'est pas actée,

**CONSIDÉRANT** que les frais notariés seront supportés par la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la cession de cette parcelle au profit de la Commune
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette cession.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE**

**Déclarations d'intention d'aliéner**

DESIGNATION	DATE RECEPTION	ADRESSE DU BIEN	SUP. (m <sup>2</sup> )	BIEN
DIA 23M00002	26/01/2023	9 rue Mozart	531	B/TP
DIA 23M00003	10/02/2023	16 rue Mozart	444	B/TP
DIA 23M00004	15/02/2023	580 Bv de La Guillaumée	728	B/TP
DIA 23M00005	27/02/2023	297 route de Lindry- Montmercy	854	NB
DIA 23M00006	27/02/2023	31 avenue des Ardilles	510	B/TP

---

**COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :**

- Le Vélo Club d'Auxerre a fait la demande d'une course sur la commune le 28 mai 2023 ; le Conseil Municipal donne un avis favorable

- Contrat d'Engagement Républicain : Suite à la nouvelle réglementation, lors des demandes de subventions, les associations devront souscrire au contrat d'engagement républicain (présent sur le Cerfa n° 12156\*06 paragraphe 7 rubrique CER à cocher). Le document a été transmis aux associations pour régularisation des demandes 2023. Plusieurs retours ont été enregistrés.

- Des devis pour des panneaux de signalisations sont en cours pour indiquer l'emplacement du chêne Saint Martin dit « le Vieux chêne »

---

## **COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :**

### **Pôle Enfance Jeunesse :**

- Vendredi 3 mars : reprise de la soirée pyjama : gros succès et retours positifs des enfants et des parents.
- Jeudi 9 Mars a eu lieu en Mairie, le 1<sup>er</sup> COPIL pour la C.T.G. Petite enfance (crèche) : 24 participants (parents, équipe PEJ, CAF, PMI, le CAMS (centre d'accueil médico social), le PARH 89 (Pôle d'Appui et de Ressources Handicap), les PITCHOUNS, l'APEB, la MAM (Maison d'assistantes maternelles), la Directrice de l'école Maternelle et des élus de la commission EJVS) ; très bons échanges sur le fonctionnement, les relations avec les parents, les associations, l'école et de bonnes observations sur les liens à tisser ou à poursuivre entre les services et les personnes présentes.
- Le prochain COPIL aura lieu le jeudi 23 Mars, à 18 h en Mairie et portera sur la petite enfance (Centre de loisirs)
- Lundi 13 Mars à 17h en Mairie, a eu lieu la réunion du CMJ : abandon de l'idée d'un poulailler, reprise du projet potager partagé : préparation du terrain à faire, commande de plants (légumes, fruits, herbes aromatiques et fleurs)
- Mardi 14 Mars à 9h30, en Mairie, commission attribution multiaccueil PAZAPAS
- Fermeture du 19 Mai (pont de l'Ascension) : le sondage a été réalisé ; vu le retour, la structure sera fermée.
- La convention de participation financière à la commune de Perrigny a été préparée pour envoi à la commune concernée pour 2021 et 2022.
- Un travail avec l'EHPAD est en cours de réalisation : un animateur est en relation avec le responsable du Centre de loisirs (il va d'ailleurs venir au PEJ pendant les vacances de printemps pour participer aux activités) ; des rencontres enfants/résidents EHPAD les 26 Avril (thème écoles d'hier et d'aujourd'hui), 3 Mai (thèmes loisirs), le 24 Mai (thèmes photos d'hier et d'aujourd'hui)
- Une visite au DITEP est prévue pour fin Avril ou début Mai avec le Directeur (Directrice PEJ, responsable Centre de loisirs et C. Guéguin) – Date en attente de confirmation

### **Écoles :**

- Les inscriptions scolaires auront lieu du 20 au 31 Mars au PEJ (communication faite sur tous les supports d'information)
- Les enquêtes auprès de 2 familles pour l'instruction scolaire à domicile ont été faites en binôme et les comptes-rendus transmis en Mairie pour envoi à l'inspection académique

### **COLLÈGE :**

- Mardi 21 Mars à 17h30, Claire GUEGUIN sera présente au conseil d'Administration du Collège :

### **DIVERS :**

- Les devis pour une structure extérieure pour les 2-6 ans sont en cours de demande pour le jardin du Prieuré

---

## **COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :**

### **Communication :**

- Le mini clin d'œil a été distribué début mars
- Le bulletin municipal sera distribué dans la première quinzaine de juin, avec le bulletin d'inscription au repas des aînés
- La commission communication se tiendra début avril, la date est à confirmer
- Le devis pour les panneaux communaux est à mettre au budget primitif 2023

---

## **COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :**

- Le 18 janvier a eu lieu le bilan du dispositif de la participation citoyenne ;
- La journée Prévention Senior a connu un vif succès
- La prochaine réunion GPO (groupe de partenariat opérationnel) se tiendra le 28 mars.

---

## **COMMISSION Finances / Chrystelle EDOUARD :**

- La prochaine commission finances aura lieu le 22 mars à 18 h 30

---

**COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :**

- Liaison douce entre Montmercy et Saint-Georges :

Le décapage de la RD89 est fait à 100% ; la nouvelle signalétique est en cours avec Conseil Départemental

- Les travaux de déplacement et enfouissement de la ligne HTA sont en cours sur la partie haute du CD22.

- Renouvellement de la canalisation d'eau potable et branchements rue de Montboulon et boulevard de la Guillaumée :

Le démarrage des travaux est reporté au 3 avril. Les riverains ont été informés par un courrier de la Communauté d'Agglomération distribué dans chaque boîte aux lettres. L'information sera faite sur panneau Pocket et le site Facebook de la Commune.

Les travaux seront réalisés en quatre phases :

1°) Tronçon Guillaumée/Eglise => Pose de canalisation en rue Barrée

2°) Tronçon Champs Casselin/Guillaumée => Pose de canalisation en alternat

3°) Tronçon Eglise/Grande Rue => Pose de canalisation en rue Barrée

4°) Reprise des branchements et raccordements

Pour les ordures ménagères, la Communauté d'Agglomération a prévu la pose de bacs.

Pour le tri sélectif, des sacs jaunes seront distribués aux riverains impactés par les travaux.

- Eclairage Public :

- Les antennes supplémentaires ont été installées pour une meilleure réception. A ce jour un certain nombre de lampadaires sont en défaut. Les agents du service technique ont fait un recensement, remis au Syndicat d'Energies de l'Yonne (SDEY) afin que COMETA puisse régler le problème.

- Dans le cadre de l'accord-cadre pour la détection et le géoréférencement de réseaux pour la SDEY, la société SURVEY est intervenue sur l'éclairage public de la commune du lundi 06 au vendredi 10 Mars 2023.

- Le montant de la RODP (redevance d'occupation du domaine public) par ENEDIS, pour la commune, en 2023, vient d'être calculé.

- Lotissement Vierge de Celle : le 14 février a eu lieu la réunion d'expertise de sondage suite aux fissures sur l'enrobé des trottoirs.

- Renouvellement d'ELEC 3 = ELEC 2025 : Le marché ELEC 3 actuellement en cours prendra fin au 31/12/2024, et sera renouvelé par ELEC 2025, dont la fourniture débutera au 01/01/2025, pour 3 ans. Un recensement des besoins est à faire au plus tard le 30 juin 2023.

- SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) de l'Yonne : Dans le cadre de la reconnaissance opérationnelle le SDIS va procéder au contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI) situés sur notre commune. Cette visite aura lieu le 20 mars prochain.

- Travaux de la Mairie : Le décapage, ponçage et la peinture des volets de la mairie seront réalisés par les agents du service technique. La couleur est à définir.

---

**Personnel / Michel DUCROUX :**

- Recensement de la population 2023 : l'INSEE a indiqué que 1 692 logements étaient à collecter ; 1 424 ont été collectés, soit un manque de 268 (ce qui correspond à 91 logements vacants (résidence secondaire, personnes ayant intégré des maisons de retraite...) et 177 non collectés (refus)).

---

**Groupe de travail / Frédéric GRACIA – Aménagement « Espaces ludiques et sportifs du Ru de Baulche »**

Le 27 février, une demande a été faite au Bureau d'études d'intégrer le marché d'assainissement de la route de Montboulon au projet d'aménagement « Espaces ludiques et sportifs du Ru de Baulche »

## **CCAS – Gérard PORA**

- La cérémonie du Cessez-le-Feu en Algérie aura lieu le 19 mars à 10h30 au monument aux morts.
- Le compte-rendu de la réunion du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal
- Le 02 mars, Gérard PORA a assisté à la Commission Générale qui a eu lieu à l'Abbaye Saint-Germain.

## **Information du Maire**

- Le prochain conseil de municipalité est repoussé au 27 mars à 18h00
- Le conseil du CCAS se tiendra le 12 avril à 18h30
- Le Département de l'Yonne est placé en vigilance sécheresse
- Le Concert des chorales de Gurgy et de la Cantarelle se produira le 25 mars à Gurgy

## **Questions diverses**

- Isabelle CAMBIER informe que des arbres, nouvellement plantés Boulevard de la Guillaumée sont attaqués par le gui.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.*